

Environnement



La Saône et son environnement

Malgré ses grandes colères, la Saône qui borde la commune de Quincieux est aussi une étape de détente. Aujourd'hui, trois îles subsistent et sont des sites protégés : île du Roquet, île de la Pradelle et île Beyne. Cette dernière acquise en grande partie par la commune en 1999 fera inévitablement un jour l'objet d'aménagements afin de protéger ce site qui fait partie du patrimoine historique de la commune.

Avec l'installation des stations d'épuration, la Saône se porte mieux. On y trouve des carnassiers (brochets, silures...), des sandres, des castors, des hérons... Saules, aulnes, osiers, platanes et néfliers recouvrent ces îles et les embellissent par des couleurs magnifiques à l'automne.

Autrefois, la Saône était peu profonde ; des gués permettaient de la franchir. On peut voir les vestiges du passage du gué de l'île du Roquet en période d'étiage.

Une aire aménagée " queue de l'île " en face de l'île de la Pradelle invite au pique-nique. Des sentiers balisés permettent d'admirer les berges de la Saône en toute saison.

Inondation

En cas d'inondation



Limiter les accidents chez soi (électrocution, pollution, explosion)

Adopter les bons comportements



Si l'eau monte, je coupe sans attendre le gaz, le chauffage et l'électricité.



Je n'utilise surtout pas d'équipements électriques : ascenseurs, portes automatiques...



Je ferme les poubelles et je les mets dans un placard pour éviter qu'elles ne flottent.



Je mets les produits toxiques en hauteur.



Les animaux et notamment les rongeurs (rats, souris, etc.) fuient l'eau. Je ne les touche pas.



Éviter noyade et contusions

Ne pas sortir et suivre les consignes des secours



Je ne sors pas. Je suis plus en sécurité à l'abri. Je m'installe en hauteur et n'évacue les lieux qu'en cas de grand danger...



... Les secours sauront plus facilement où me trouver. J'attends qu'ils viennent me chercher.



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école ou à la crèche. Ils seront les premiers pris en charge par les secours.



Je ne prends pas ma voiture. Ce n'est pas un abri.



Je ne retourne jamais chercher quelque chose dans un lieu inondé.



Faire face à l'isolement

Garder avec soi le matériel nécessaire



Réserve d'eau et d'aliments, lait pour les nourrissons.



Vêtements chauds et couvertures.



Radio avec des piles chargées, lampe de poche et téléphone portable.



Médicaments, ordonnances et carnets de santé.



Papiers importants, photos, doudous des enfants.



Je m'informe et je respecte les consignes des secours en écoutant régulièrement Radio France.



Je n'appelle les secours qu'en cas de réel danger, afin de laisser les lignes libres pour les personnes en grand danger. Pompiers : 18 – Samu : 15

Après l'inondation



Accidents



Je fais appel à des professionnels avant de rebrancher mon installation électrique et mon chauffage.



Je ne branche pas les appareils électriques s'ils sont mouillés et je n'utilise pas un chauffage d'appoint en continu.



Choc psychologique



Mon médecin peut m'aider, je n'hésite pas à l'appeler pour moi ou pour mes proches.



Maison insalubre



J'enlève des murs, des sols et des objets le maximum d'eau et de boue. Je n'oublie pas de mettre des gants et des bottes.



Puis je nettoie avec une brosse les objets, les aérations, les murs et les sols à l'eau et au détergent.



Enfin je désinfecte à l'eau de javel (un verre d'eau de javel pour un seau de 10 litres). Je laisse agir 30 minutes avant de rincer.



J'aère souvent et je chauffe très doucement pendant plusieurs jours pour faire sécher ma maison.



Si certains murs ou sols restent imbibés d'eau (laine de verre, laine de roche, placo-plâtre, parquet flottant), j'appelle rapidement mon assurance et les professionnels qui pourront m'aider.



Intoxication



Je jette les aliments qui sont restés dans l'eau ou dans un réfrigérateur / congélateur hors-service.



Avant de boire l'eau, je m'assure auprès de ma mairie qu'elle est potable.



Si j'ai un puits, l'eau n'est pas potable. Je me renseigne auprès de ma mairie avant de le remettre en service.



J'attends la mise hors d'eau de la fosse septique avant de la faire fonctionner.



Je mets les animaux morts dans des sacs en plastique et je les éloigne de mon domicile. Je préviens ma mairie.



Je m'informe auprès de ma mairie pour connaître la marche à suivre de retour à la maison et pour faire une déclaration de catastrophe naturelle. Je contacte mon assureur sans tarder.

Haies et arbres

Un projet communal de plantation de nouvelles haies sur plus de 5 km a été mis en place pour préserver, valoriser l'environnement et la qualité paysagère (lutte contre la pollution de l'eau, l'érosion, stabilisation des berges, lieu de reproduction et d'alimentation pour la faune sauvage et les insectes auxiliaires des cultures agricoles). Chasseurs, agriculteurs, randonneurs, habitants sont partie prenante dans cette démarche.

Les propriétaires possédant des haies ou arbres en bordure du domaine public sont invités à tailler la végétation afin qu'elle ne dépasse pas l'aplomb de la limite de propriété.

Fleurissement

Le concours des villes et villages fleuris a pour vocation de promouvoir et d'encourager toute action en faveur du développement des espaces verts et de l'amélioration du cadre de vie.

Quincieux a obtenu sa première fleur en 2002 et sa deuxième fleur en 2010.

Les Quincerots participent eux aussi à l'embellissement de la commune en fleurissant leur habitation. Les plus belles réalisations sont récompensées chaque année par la municipalité.

Entretien

Nettoyage de printemps

Depuis quelques années, la commission environnement propose aux habitants du village de participer au printemps à une journée de nettoyage des chemins communaux. Cette opération contribue à la propreté des sentiers et des bords de Saône.

Brigades vertes

Les brigades vertes apportent régulièrement leur contribution pour l'entretien des sentiers, l'ouverture de nouveaux accès et le défrichage.

Plan neige

Il existe des priorités pour le traitement des voies de circulation pour la commune.

Il est rappelé aux riverains de déneiger les accès à leur propriété et/ou le trottoir situé devant leur habitation.

Aide pour encourager la pratique du vélo

Dans la perspective de la sortie du confinement, le Gouvernement prend des mesures pour encourager la pratique du vélo par les Français :

- un « coup de pouce réparation vélo » avec une prise en charge exceptionnelle **jusqu'à 50 euros** d'un montant hors taxe pour la remise en état d'un vélo au sein d'un réseau de réparateurs référencés.
- une prise en charge **jusqu'à 60 %** des coûts d'installation de places de stationnement temporaire pour vélo
- des formations gratuites « **coup de pouce remise en selle** » pour apprendre à circuler en sécurité. La liste des moniteurs agréés sera accessible sur la même plateforme que le « coup de pouce réparation »
- une accélération de la mise en place du forfait mobilités durables. Ce forfait permet aux employeurs de prendre en charge jusqu'à 400 euros les frais de déplacement de leurs salariés sur leur trajet domicile-travail effectué à vélo (ou en covoiturage ou à l'aide d'autres services de mobilité partagée)

Voici [la plateforme](#) regroupant les différents services.

Gestion des déchets

Art de vivre

Animaux

Soyez vigilants. Afin de respecter la sécurité et la tranquillité de chacun, les propriétaires d'animaux sont invités à prendre les mesures nécessaires (chiens tenus en laisse, pas d'aboiements excessifs...). Pour les déjections canines, utilisez les sacs mis à disposition dans les distributeurs placés au Square du Centre et à gauche de l'Eglise.